

Chers concitoyen-ne-s,

Voici en quelques phrases notre réponse à votre demande, dans le cadre d'un combat citoyen dont nous nous sentons complètement solidaires.

- 1) Quelle est votre position concernant ce projet de «lotissement multi-activités Oxylane » ?
- 2) Soutiendriez-vous un projet alternatif qui permettrait de maintenir l'activité agricole sur ce terrain, y compris financièrement ?
- 3) Seriez-vous prêts, en tant qu'élus, à manifester publiquement votre opposition à ce projet ?

Notre réponse reste très globale, dans le cadre de notre combat pour une effective **relocalisation des agricultures**, un de nos thèmes-même de notre campagne, comme vous pourrez le constater effectivement en différentes pages sur notre site de campagne de la 3ème circonscription (<http://logangirard.fr/>).

En effet parler d'agriculture durable (aux sens tant écologiques que sociaux) signifie remettre d'abord et effectivement en cause les modèles productivistes centralisés, très voire exclusivement agrochimiques, qui ont été imposés aux sociétés, tant en France que dans les autres pays "développés", et ce depuis les années 1950. Ces modèles imposés ont de fait facilité/provoqué la rupture entre acteurs consommateurs et acteurs producteurs, d'une part, et d'autre part ont obligé/imposé des spécialisations régionales au détriment de la consommation locale de produits locaux. Il s'agit donc bien pour nous d'appuyer localement toutes les initiatives dans le sens d'une reconstruction d'équilibres locaux entre ville et campagne, c'est à dire entre urbains et ruraux, des initiatives qui contribuent effectivement à un développement durable et solidaire.

Nous ne pouvons donc que nous situer entièrement à vos côtés, dans la mesure où justement votre combat permet de contribuer effectivement à ce développement durable nécessaire et indispensable pour les conditions de vie mêmes de nos descendants, un mode nécessaire pour un futur partagé, solidaire et reproductible. Nos réponses à vos 3 questions y sont comprises. Bien évidemment que nous soutiendrons -voire même participerons comme acteurs- aux différents projets qui permettront effectivement de ré-implanter l'agriculture locale sur ces surfaces qu'Oxylane veut s'approprier, et ce tant citoyennement que par les voix-mêmes de nos élus.

Cordialement.

Logan GIRARD Marie-Françoise LEDOUX

Candidats soutenus par l'Assemblée citoyenne Entre Lez et Vidourle, Ensemble ! et le PCF. 3e circonscription de l'Hérault

(en PJ et pour info sur les tendances en ce sens, un tout récent article du Monde du 31 mai 2017 sur la disparition des terres agricoles françaises)

L'urbanisation dévore de nouveau les terres agricoles françaises

En 2016, 30 000 hectares de foncier agricole ont été consommés par l'urbanisation, selon la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

LE MONDE ECONOMIE | 30.05.2017 à 13h40 | Par [Laurence Girard](#)

Les terres agricoles françaises sont très convoitées. Pas uniquement pour y planter céréales et vignes ou faire paître les troupeaux. Souvent, elles sont transformées en sol à bâtir pour y construire centres commerciaux, zones pavillonnaires, routes ou autres infrastructures. Après une décélération,

ce mouvement de grignotage des terres agricoles est reparti de plus belle. La Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer) a tiré la sonnette d'alarme, mardi 30 mai, à l'occasion de la publication du bilan 2016 des marchés fonciers ruraux.

La FNSafer a constaté, l'an dernier, un bond de 22 % des ventes de biens en vue de l'extension de villes ou de bourgs. Elle estime que la surface de foncier agricole consommée par l'urbanisation en 2016 a atteint 30 000 hectares. En tenant compte des projets d'infrastructures, le total des sols artificialisés serait compris entre 50 000 et 60 000 hectares. A ce rythme, que la France n'avait pas connu depuis le début des années 2000, l'équivalent de la surface agricole d'un département disparaîtrait tous les cinq à six ans. Et le potentiel agronomique de la France serait amputé d'autant. Sachant que, entre 1960 et 2010, 2,5 millions d'hectares ont déjà été avalés. La crise financière de 2008 avait toutefois calmé le jeu, avec une réduction de moitié du rythme d'urbanisation, avant que les affaires ne reprennent.

Autre motif d'inquiétude : la « *concentration des terres qui conduit souvent à des systèmes de production générant moins de valeur ajoutée et d'emplois* », observe Emmanuel Hiest, président de la FNSafer. Les exploitations individuelles, qui étaient le modèle de l'agriculture familiale à la française, régressent. Elles ne représentent plus que 38 % des surfaces cultivées. Les regroupements, au sein de GAEC par exemple, sont devenus majoritaires avec 51 % des terres. Mais la forme sociétaire, plus récente, est celle qui gagne le plus de terrain et détient déjà 11 % des sols agricoles.

Risque d'accaparement des terres

Comme le souligne M. Hiest, « *les sociétés dont les parts sociales sont détenues par des familles ou des personnes physiques ne posent pas de problème* ». La FNSafer avait dénoncé les montages financiers complexes avec des holdings détenues par des investisseurs, qui échappaient à son radar. En filigrane : le risque d'accaparement des terres. La mise en exergue, il y a un an, de la prise de contrôle par une société chinoise de 1 700 hectares de terres céréalières berrichonnes sans que les services de la FNSafer aient été informés de la transaction, avait frappé les esprits.

Or, en 2016, le décret d'application de la loi d'avenir agricole est entré en vigueur. Dès lors, les projets de vente de parts sociales ou d'actions de sociétés agricoles doivent être portés à la connaissance des Safer. Le premier exercice est encore partiel, mais 5 380 transactions ont été enregistrées pour un montant de 932 millions d'euros. Les achats faits par des étrangers représentent 5 % du total. Pour accroître la transparence sur ce marché et renforcer le pouvoir de régulation de la FNSafer, le député PS de Meurthe-et-Moselle, Dominique Potier, avait introduit des amendements dans la loi Sapin 2. Si le principe d'une identification des parts sociales porteuses de foncier et de séparation entre société foncière et société d'exploitation a bien été adopté, le Conseil constitutionnel a rejeté une partie du texte en décembre 2016. « *Nous souhaitons une loi foncière pour intégrer tous les textes et simplifier leur mise en œuvre* », affirme M. Hiest.

Lire aussi : [Le malaise du monde agricole, un dossier sensible pour Jacques Mézard](#)

Le prix moyen de l'hectare de terre ou de pré libre (non loué) a même légèrement progressé de 0,4 %, à 6 030 euros.

Autre enseignement du bilan 2016 des marchés fonciers ruraux, « *le marché ne faiblit pas malgré la crise qui frappe certains secteurs agricoles* », constate le président de la FNSafer. Le prix moyen de l'hectare de terre ou de pré libre (non loué) a même légèrement progressé de 0,4 %, à 6 030 euros. Cependant, cette moyenne gomme de grandes disparités entre les régions. Les hectares de vigne en Champagne sont toujours les plus prisés, avec un tarif qui peut dépasser les 1,3 million d'euros, même si les transactions récentes montrent un léger effritement de 1 % à 5 %.